

SEANCE DU 9 février 2015

L'an deux mille quinze le 9 février 2015, le Conseil Municipal de la Commune de MARNES, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur BIGOT Pierre, Maire

MMES DEACON Margaret, RIDOUARD Valérie, MM BOTTON Daniel, BIGOT Pierre, GAUTRY Jean-Yves, MOINE Serge, LECOINTRE Christian, GIROUARD Germain, PERCEAU Alain, TALBOT Franck
LANDRY Laurent

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Franck TALBOT

DATE DE CONVOCATION : le 3 février 2015

COMPTE RENDU AFFICHE EN MAIRIE LE : 13 février 2015

Observations sur le Procès-Verbal de la réunion du 23 janvier 2015 : Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le procès-verbal sans observation.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT A OUVERT LA SÉANCE ET EXPOSÉ CE QUI SUIT :

Monsieur le Maire demande à rajouter un point à l'ordre du jour : Convention de formation et Assistance du personnel à l'utilisation d'un site informatique.

DEL/CM 2015-03 MISE A DISPOSITION DE L'AGENT COMMUNAL AU SIVU RPI 5 VILLAGES

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du SIVU RPI 5 Villages, concernant la mise à disposition ponctuelle des agents techniques de chaque commune afin de répondre aux différentes interventions sur les bâtiments scolaires. Cette mise à disposition serait pour trois 3 ans à compter 1^{er} janvier 2015. Une convention sera établie entre la commune et le SIVU RPI.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil :

- Acceptent la mise à disposition de l'agent communal au SIVU RPI,
- Autorisent Monsieur le Maire à signer la convention.

DEL/CM 2015-04 MENSUALISATION DES PARTICIPATIONS DES COMMUNES AU SIVU RPI

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que compte tenu des difficultés financières du SIVU RPI en début d'année avant le vote du budget, il est demandé de bien vouloir mensualiser la participation au SIVU RPI à partir du 1^{er} janvier 2015.

Il a été proposé une participation mensuelle (pour janvier, février et mars 2015) qui 1/12 du montant de l'année 2014 soit :

Pour la Commune d'Availles Thoarsais : 2 409.85 €

Pour la Commune d'Irais : 2 770.35 €

Pour la Commune de Saint Généroux : 4 533.12 €

Pour la Commune de Marnes : 2 198.76 €

Pour la Commune de St Jouin de marnes : 4 921.25 €

Il est précisé que les montants seront revus après le vote du budget 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité, pour la mensualisation des participations des communes pour les mois de janvier, février, mars 2015.

DEL/CM 2015-05 MISE EN PLACE D'UNE BOURSE D'ECHANGES ET DE CESSIONS DE PARCELLES FORESTIÈRES

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre du Conseil Général des Deux Sèvres, suite à une réunion du 25 novembre à Borcq relative à l'éventuelle mise en place d'une bourse d'échanges et de cessions de parcelles forestières.

Ces procédures qui ne concernent que des ventes ou des échanges sur la base du volontariat, permettent une participation financière du Conseil Général à hauteur de 80 % des frais d'actes notariés hors frais de publicité. Le Conseil Général prend également en charge l'animation de ces opérations. Elles sont ainsi conduites par un technicien du CRPF dans le cadre d'une convention bipartite.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal demandent la mise en place de cette opération.

DEL/CM 2015-06 CHOIX DU BUREAU D'ETUDE « SECURISATION DE LA TRAVERSEE DU BOURG ET AMENAGEMENT ESPACES PUBLICS »

Suite à l'analyse des bureaux d'études :

1 – AGENCE URBA 37

2- AREA BRESSUIRE

3- PLAN URBA SERVICES 86280 SAINT BENOIT

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil proposent que le bureau d'études **AREA de Bressuire** soit retenu pour :

- Tranche Ferme Compris APS 3 150 HT,
- Tranche conditionnelle APD 1 800 HT,
- Phase concertation en option 900 HT

Délai : tranche ferme 7 semaines, tranche conditionnelle : 4+2 semaines.

STATIONNEMENT RUE DE L'EGLISE

Monsieur le maire donne lecture d'un courrier d'un habitant de la rue de l'Eglise concernant le stationnement gênant qui occasionné un désagrément sur leur habitation.

Après discussions, Monsieur le Maire rencontrera les personnes concernées.

PROPOSITION BUDGET 2015

- Ossuaire 1040.00 €
- Frais d'Etude 7 000.00 €
- Aménagement mairie 15000.00 €
- Acquisition Matériel Technique 15 600.00 €
- Passerelle : 4000. 00 €

DEL/CM 2015-07 CONVENTION DE FORMATION ET ASSISTANCE DU PERSONNEL A L'UTILISATION DE L'ASSISTANCE D'UN SITE INFORMATIQUE »

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, l'Assemblée autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention (annexée à la présente) de formation et d'assistance du personnel à l'utilisation d'un site informatique liant le Centre de Gestion des Deux-Sèvres et la Commune de Marnes.

PLANNING DES ELECTIONS DEPARTEMENTALES**22 MARS 2015**

HEURES	NOMS	DES PERSONNES	DE PERMANENCE
8 H à 10h30	Pierre BIGOT	Germain GIROUARD	Christian LECOINTRE
10 H30 à 13 H	Daniel BOTTON	Serge MOINE	Jean-Yves GAUTRY
13 H à 15 H 30	Pierre BIGOT	Valérie RIDOUARD	Margaret DEACON
15H30 à 18H00	Daniel BOTTON	Laurent LANDRY	Alain PERCEAU

29 MARS 2015

HEURES	NOMS	DES PERSONNES	DE PERMANENCE
8 H à 10h30	Pierre BIGOT	Germain GIROUARD	Franck TALBOT
10 H30 à 13 H	Daniel BOTTON	Valérie RIDOUARD	Margaret DEACON
13 H à 15 H 30	Pierre BIGOT	Serge MOINE	Jean-Yves GAUTRY
15H30 à 18H00	Daniel BOTTON	Laurent LANDRY	Alain PERCEAU

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire fait état du retard pris par la Communauté de communes du Thouarsais pour la reprise du conventionnement avec le Centre Socio Culturel d'Airvault. Les membres du conseil votent à l'unanimité une motion sur le sujet (en annexe).
- Monsieur Le Maire rend compte de la réunion à NIORT le 27 janvier 2015 avec le Conseil Général et les administrations concernant l'Aménagement Foncier des Marais, il s'agissait de préciser le cadre d'intervention du géomètre, notamment en ce qui concerne les fossés.
- La commission 3 (Voirie-Bâtiments) se réunira prochainement pour
Poursuivre les travaux devant la mairie
Travaux devant local technique
Coordination des manœuvres de vannes

Prochaine réunion 9 mars 2015

Fin de Séance 11h45.

Le secrétaire

Le Maire,

MOTION

Le Conseil municipal de Marnes, dans sa séance du 9 février 2015, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- rappelant que depuis de nombreuses années, le Centre socioculturel de l'Airvaudais et du Val-de-Thouet (CST-AVT) assure une mission d'animation globale sur le territoire de la commune et au profit de ses habitants,
- rappelant que cette mission d'intérêt général était financée à travers une convention passée avec cette association par la Communauté de communes de l'Airvaudais, dissoute au 1^{er} janvier 2014, à laquelle appartenait la commune de Marnes jusqu'à son entrée dans la nouvelle Communauté de communes du Thouarsais (CCT),
- considérant que le passage d'une communauté de communes à l'autre doit s'effectuer sans que la qualité des services à la population soit affectée et sous le principe de neutralité financière,
- rappelant que les travaux préparatoires menés en 2012 et 2013, et qui ont conduit la commune de Marnes à se prononcer en faveur de son adhésion à la CCT, reposaient sur ces principes et comprenaient la reprise du conventionnement avec le CSC-AVT,
- observant que le Conseil communautaire du Thouarsais, dans sa séance du 26 février 2014, avait effectivement approuvé ces principes à l'occasion du débat d'orientation budgétaire 2014, prévoyant une somme de 30000 € pour conventionner avec le CSC-AVT,
- considérant que le redéploiement des services dans une optique de meilleure efficacité et d'harmonisation sur les 33 communes de la nouvelle CCT ne peut se réaliser qu'à travers la rédaction d'un projet de territoire impliquant toutes les parties concernées, ce qui prendra nécessairement du temps,
- relevant que le CSC-AVT, par son Conseil d'Administration, a souhaité pouvoir poursuivre ses actions et a proposé une convention reproduisant celles antérieures, sans interrompre ses services durant l'année 2014, mais étant bien entendu que cette situation en porte-à-faux ne pouvait s'éterniser,
- observant que parallèlement le Conseil communautaire du Thouarsais, dans sa séance du 3 février 2015, a reconduit les conventions précédentes avec les CSC du Thouarsais et du Saint-Varentais pour les missions de même nature qu'ils exerçaient au profit des communes relevant de ces territoires avant la réorganisation territoriale du 1^{er} janvier 2014, afin que leurs actions puissent continuer d'être exercées sans avoir à attendre les réorientations éventuelles issues du projet de territoire,
- considérant qu'il ne serait pas équitable que le cas de la commune de Marnes soit traité différemment et que la mission d'animation globale ne puisse pas être poursuivie en toute sécurité technique et juridique, alors que l'importance en avait été retenue et que les financements correspondants avaient été dégagés,
- **demande** que le conventionnement qui existait entre le CSC-AVT et la communauté de communes de l'Airvaudais soit repris par la CCT, en ce qui concerne la commune de Marnes, sans diminution des services apportés à la population et sans avoir plus à attendre, au risque de compromettre l'avenir,
- **demande** à ses représentants au Conseil communautaire de faire valoir sa position,
- **demande** à M. le Maire de transmettre à M. le Président de la CCT une invitation à venir visiter la commune et à en rencontrer les élus, dans un esprit de dialogue et de meilleure connaissance mutuelle.